

dans les prévisions budgétaires. » Il ne serait donc plus nécessaire d'inscrire dans les crédits une somme fictive d'un dollar à cette fin.

Le Comité estime que la contribution financière du Canada aux Nations Unies n'est pas proportionnée à son revenu national, si on la compare à celle de certains autres pays. Tout en reconnaissant que l'appui effectif des Nations Unies est à la base de la politique étrangère du Canada, le Comité espère qu'un rajustement de la contribution du Canada sera effectué en temps utile.

Rapport du Comité spécial du Sénat sur les droits de l'homme

Le Comité spécial du Sénat sur les droits de l'homme a présenté son rapport le 27 juin. Après avoir rappelé les grandes lignes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée à Paris en 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies, le rapport signale le travail accompli par la Commission des droits de l'homme lorsqu'il s'est agi de rédiger le projet de Convention internationale sur les droits de l'homme et poursuit: « Bien que les termes de ce projet de Convention ne soient pas encore définitivement arrêtés, votre Comité considère favorablement cet effort visant à assurer dans le monde un plus grand respect des droits de l'homme et une application plus générale des libertés fondamentales. »

Le Comité aime à croire que, tôt ou tard, une déclaration des droits de l'homme sera incorporée dans la Constitution du Canada. A titre de mesure provisoire, le Comité recommande que le Parlement canadien adopte une déclaration des droits de l'homme qui resterait dans les strictes limites de sa compétence législative. Une telle déclaration pourrait se conformer en général au préambule et à certains articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Conseil économique et social des Nations Unies

Le 29 juin, M. Raymond Eudes (député libéral de Montréal-Hochelaga), chef de la délégation du Canada à la dixième session du Conseil économique et social, tenue à Lake-Success en février et mars 1950, a présenté à la Chambre des communes un rapport sur cette session.* Nous reproduisons ci-dessous quelques-unes des observations de M. Eudes:

... Le projet le plus pratique entrepris jusqu'ici par le Conseil économique et social, c'est le programme d'assistance technique en vue d'assurer le développement économique des pays peu évolués. Les résultats qu'on pourrait obtenir de cette expérience dans le domaine de la collaboration internationale, pour ce qui est des avantages économiques et sociaux que pourraient en retirer des millions d'êtres humains, sont énormes. Le Canada, à titre de pays plus évolué, participe activement à la réalisation du programme.

... Le programme n'a pas pour but de fournir des fonds pour l'expansion économique. Il a pour but de fournir, sur demande, les conseils et l'aide de spécialistes aux gouvernements des pays peu évolués qui manquent des connaissances techniques requises pour l'expansion de leurs ressources économiques. C'est le Conseil économique et social qui est chargé de l'application du programme.

* Un compte rendu complet de la dixième session du Conseil économique et social figure sous la rubrique « Le Canada et les Nations Unies » des numéros de mars et d'avril d'*Affaires extérieures*. Un compte rendu de la onzième session apparaît également dans le présent bulletin, pp. 299-300.